



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE CHARQUEMONT

Installation classée pour la protection de l'environnement

La demande d'enregistrement présentée par la société FM INDUSTRIES - SYCRILOR pour l'implantation d'un site de production d'articles métalliques de grande qualité et haute précision pour l'industrie du luxe sur la commune de Charquemont (parcelle AN61), fera l'objet d'une consultation du public **du 22 janvier au 19 février 2024 inclus** sur le territoire de cette commune.

Les activités projetées sont répertoriées dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (**rubrique 2565.1B** : installation de traitement de surface par voie électrolytique ou chimique lorsqu'il y a mise en œuvre de cyanures, le volume des cuves affectées au traitement étant de 670 litres, **Rubrique 2565.2.a** : installation de traitement de surface par voie électrolytique ou chimique par des procédés utilisant des liquides, le volume des cuves affectées au traitement étant de 2460 litres), et relèvent du régime de l'enregistrement.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement à la mairie de Charquemont et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture suivants et sous réserve de modifications et dispositions particulières :

- les lundi et mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- le mercredi de 9h00 à 12h00,
- le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le dossier de demande d'enregistrement et le présent avis sont consultables sur le site internet des services de l'Etat: www.doubs.gouv.fr (Publications légales/Enquêtes publiques/Consultations du public)

Le public pourra également adresser ces observations avant la fin du délai de la consultation du public, à Monsieur le Préfet du Doubs :

- par courrier : Préfecture du Doubs – Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques – 8 bis, rue Charles Nodier – 25 035 Besançon Cedex

- par voie électronique : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler : Consultation FM INDUSTRIES - SYCRILOR)

- à l'aide du formulaire en ligne : www.doubs.gouv.fr (rubrique précitée)

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'enregistrement.

L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur,



Cyril THEILLET